



HIGH LEVEL EUROPEAN SEMINAR

PREVENTING ABORTION IN EUROPE

Legal framework and social policies

22 juin 2017

L'avortement en Macédoine

Valdimir G.,
République de Macédoine

Merci de m'avoir invité. Je suis très content d'être là. Je vais vous parler de ce qui est arrivé en Macédoine. En Macédoine, la loi sur l'interruption de grossesse a été changée. Et comment changer une telle loi en 2013 ? Et donc comment avoir suffisamment de votes au parlement et éviter une réaction violente de la société, et comment essayer de sauver autant de bébés que possible et dans le même temps que les femmes soient incluses et garder ce qu'on appelle le « droit de choisir ».

Je vais vous parler du contexte. En Macédoine, l'avortement a commencé dans les années 1970. Et pendant la fin des années 1970 et les années 1980, nous avons eu un taux d'avortement en hausse effrénée. Donc à certains moments pendant les années 80 en Macédoine, on a eu 50 % ou parfois plus de 50 % de grossesses interrompues par un avortement. Sur tous les enfants conçus, la moitié a été avortée, et la moitié aura pu naître.

Puis sont venues les années 1990, et les taux d'avortement ont commencé à baisser dans le sens du nombre d'avortements déclarés, car de nombreuses cliniques privées ont ouvert et même si le taux d'avortement baissait aussi dans ces cliniques, la procédure d'avortement n'était pas toujours enregistrée comme elle aurait dû l'être, elle était

parfois déclarée comme une autre opération, etc... Nous avons aussi le problème des avortements non-déclarés. Dans les années 2008, 2009, 2010, j'ai commencé à m'intéresser à cette problématique et ce fut un défi de réussir à la cerner.

Je vais maintenant vous parler du projet que nous avons développé et comment tout cela à résulter en un changement de la loi sur l'avortement en 2013 avec un vote majoritaire au parlement.

Quand nous avons examiné la problématique, l'approche, le débat et le public, l'idée était de montrer que nous n'étions pas contre le droit des femmes de choisir mais que nous voulions qu'elles fassent un choix éclairé. Nous disions : donnons toutes les informations possibles aux femmes, les laisser s'autodéterminer et prendre la meilleure décision possible. Parce que ce n'est pas une décision facile. Ce n'est pas facile de décider de garder son bébé, ce n'est pas facile de prendre l'autre décision.

Ainsi, nous présentons une approche libérale. Quels sont donc les changements dans la loi ?

Il y a eu quelques changements dans la loi, et je vais vous parler du premier, et peut-être le plus important. Avec les changements en 2013, une échographie a été intégrée à chaque procédure d'avortement. Ainsi la femme peut entendre les battements du cœur du bébé, le cœur commence à battre vers la quatrième semaine de grossesse. Donc avant l'avortement, la femme doit faire une échographie et savoir pourquoi nous lui en faisons faire une. Nous lui en faisons faire une pour qu'elle puisse prendre une décision éclairée. La femme a droit à une échographie. La femme a le droit d'avoir toutes les informations possibles et ensuite elle a la liberté de se décider et de prendre sa décision. Il y a plusieurs procédures d'avortement possibles, mais une fois que le bébé est visualisé à l'échographie, une fois que la femme entend le cœur du bébé battre, alors il y a une chance qu'elle change d'avis. Que nous ayons 10 %, 20 %, 30 % de changements, nous ne le serons jamais, mais c'est un outil puissant. Et cet outil, c'est le droit à l'échographie, c'est une approche pro-femme, pro-choix mais c'est un passage obligé pour informer la femme de sa grossesse mais aussi de la vie de son bébé.

Puis un autre changement a été fait à la loi. Entre la demande d'interruption de grossesse et la procédure elle-même, sauf en cas d'urgence médicale, il y a un délai obligatoire de 72h, c'est-à-dire 3 jours. Pendant ce temps, la femme peut réfléchir plus. Elle peut en parler avec sa mère, son partenaire, son mari, sa meilleure amie, qui elle veut. Elle peut faire des recherches sur internet car c'est une décision importante. Avec ce délai de réflexion de 3 jours avant de décider d'avorter pendant lesquels la femme peut s'informer, consulter, parler, réfléchir, alors il est possible que la décision de garder le bébé soit prise, et des études confirment qu'avec plus de temps d'information, de discussion, de consultation, de réflexion, de recherches sur internet, il peut y avoir un changement d'avis et plus de bébés pourront venir au monde sans blâmer, sans condamner, sans forcer ou imposer quelque chose à quiconque. Donc c'est une approche libérale.

De plus, il y a eu des changements supplémentaires qui obligent à avoir des consultations, une consultation avec le médecin, une avec un psychologue et une avec un travailleur social. Le médecin, bien sûr, donne une consultation médicale. C'est une procédure qui parfois peut être risquée, une procédure médicale qui peut parfois entraîner des conséquences, des problèmes médicaux et médicaux différents. Le médecin doit expliquer au patient, doit expliquer à la femme les risques potentiels de la fin de la grossesse. Parce qu'il y a des risques. En outre, la consultation avec le psychologue est également une consultation privée où cette question est discutée car il y a également des aspects éthiques, des aspects psychologiques puisqu'il est possible qu'il y ait un risque après la fin de la grossesse, il pourrait y avoir des problèmes psychologiques ou des regrets ou un changement d'avis. Cela signifie que la discussion avec le psychologue en privé, de manière confiante, garde l'intimité de la femme, mais encore que la femme a le dernier mot, mais elle doit prendre une décision éclairée, nous devons donner toutes les informations possibles à la femme, nous devons aussi lui parler des risques et des conséquences possibles, mais la femme a toujours le dernier mot.

Il y a également une consultation avec un travailleur social, avec lequel la femme discute des autres aspects, des autres éléments, autour de cette procédure. C'est une chose importante et il doit faire preuve de compassion auprès de la femme, peu importe si la grossesse va se poursuivre ou non. C'est une décision importante. De plus, dans de nombreux cas, le travailleur social explique ou rappelle qu'il existe une option d'adoption. Donc, si la femme n'est pas prête ou pas convaincue de garder ce bébé qui va naître, il pourrait y avoir la possibilité d'offrir ce bébé à l'adoption parce qu'il y a beaucoup de familles qui veulent adopter mais vous savez que la liste est toujours longue et il y a des couples qui attendent des années et des années. Donc, peut-être, un petit bébé qui va être gardé pourrait rendre une famille heureuse et que ce bébé pourrait trouver une maison chaleureuse.

Aussi, ce qui est recommandé, c'est que l'écran soit dirigé vers la femme, afin que, pendant l'échographie, le médecin puisse lui montrer, vous savez, où sont les jambes, le rythme cardiaque, aussi c'est très important, il est recommandé que la femme ait une photo de l'échographie. Elle peut voir cela, elle peut l'analyser, elle a quelque chose, et quand elle rentre à la maison, elle peut l'étudier, elle peut voir ce qui se passe dans son ventre et elle peut voir qu'une nouvelle vie se développe en elle. Une vie unique, une vie qui arrivera une fois dans l'histoire, qui ne sera jamais répétée car chaque personne est unique. C'est unique dans l'histoire, c'est unique dans l'univers, et cette vie ne se répétera jamais. C'est une décision très importante. C'est une décision qui, pour ce bébé, fera qu'il est ou qu'il n'est pas. C'est une approche très libérale. Il préserve le droit de la femme de choisir la grossesse, elle a le dernier mot, donc il y a des éléments, c'est à la fois pro-choix mais aussi pro-vie de donner un certain nombre de chances à ce bébé de se révéler, de voir, vous savez, le cœur et les battements du cœur et de voir que ce n'est pas seulement un amas de cellules, mais en fait c'est un corps en développement,

un homme en développement, et c'est un être humain en formation et en devenir. C'était ce qui a été discuté, nous ne sommes pas entrés dans le débat de savoir si l'avortement est bien ou mal. Nous n'avons pas participé à un débat biologique ou à un débat théologique.

Nous avons tout cela dans notre société. Mais il s'agissait d'avoir une discussion solide et d'avoir une atmosphère où ces changements pourraient se produire. Je pense que ce genre d'approche est une approche très équilibrée, c'est une recherche de consensus général, vous trouverez toujours des personnes qui seront pour ou contre, il y a des gens qui vont trouver les changements dans la loi nécessaires et d'autres que non, elle devrait rester en l'état... Mais je suis sûr que, avec ces changements, des centaines ; des centaines et des centaines de vies ou peut-être des milliers ont été sauvées. Parce que si la femme a plus de temps à réfléchir, s'il y a les battements du cœur, s'il y a des consultations solides, plus d'empathie des personnes autour, de la famille ou du partenaire ou du mari. S'il y a plus de communication, la femme peut ressentir une plus grande sécurité autour d'elle. À la fin, elle continue d'avoir le dernier mot et elle est toujours libre de choisir.

Alors, en 2013, nous avons fait ces changements, je pense qu'ils donnent des résultats maintenant que la loi existe depuis quatre ans, certaines organisations applaudissaient, certaines organisations critiquaient cela. C'est normal, c'est la démocratie. Il y a des opinions, des points de vue différents. De plus, je pense qu'avec ces changements, nous allions dans une direction différente, en général, les changements dans les lois au cours des dernières années et les décennies vont habituellement dans l'autre sens. Mais comme je l'ai dit, nous essayions de trouver un équilibre et d'avoir à l'esprit l'intérêt de la mère, du bébé, du contexte social plus large, du contexte européen et la Macédoine a fait quelque chose qui n'a pas été fait pendant 20 à 25 ans dans d'autres pays.

La Macédoine est un pays, peut-être le seul ou l'un des rares pays en Europe, sous le gouvernement précédent, à avoir diffusé des publicités télévisées pro-vie, réalisées par le gouvernement. La campagne était une campagne gouvernementale intitulée « choisir la vie ». Il y a une vidéo et il y a une diffusion sur la station de télévision publique et privée. Ça suggérait, vous savez, de « choisir la vie ». Ça n'imposait rien. Vous êtes toujours libre de choisir et l'autre slogan était « choisir la vie, vous avez le droit de choisir ». Et c'est juste. « Choisissez la vie, vous avez le droit de choisir » et la femme a toujours le dernier mot.

Pourquoi la campagne a-t-elle été faite? Elle l'a été pour informer le public de ces problèmes car, en tant que gouvernement responsable, le gouvernement a mené différents types de campagne. Nous avons, comme d'autres gouvernements, une campagne non-fumeur, une campagne de sécurité routière disant de « ralentir ; ne pas conduire trop vite ; boire ou conduire il faut choisir ; porter la ceinture de sécurité ». Et en été, nous avons une campagne disant « ne jetez pas d'allumettes, protégez nos forêts ». Nous avons donc toutes sortes de campagnes qui sont réellement bonnes et

bénéfiques pour le public. Il est également bon d'avoir une campagne appelée « choisir la vie, vous avez le droit de choisir ». Il existe un certain nombre de vidéos qui ont été diffusées, parfois en prime time, dont certaines ont des sous-titres en anglais. Si vous regardez sur YouTube, cherchez « Macédonia prolife tv ad » et vous les trouverez, vous disposez de 3 ou 4 vidéos. (Lien dans la description).

Dans l'une d'elle il y a une citation de Ronald Reagan disant « j'ai remarqué que tous ceux qui sont pour l'avortement sont déjà nés ». Ronald Reagan est l'un des grands présidents du XXe siècle. Dans l'une d'elles, il y a une citation de Mère Teresa. Mère Teresa est née dans la capitale de la Macédoine : Skopje. Elle a également un message pro-vie vraiment, vraiment fort. Et nous avons également dans l'une des publicités télévisées l'histoire de Beethoven, une grande famille et des grossesses, sa mère, vous connaissez tout ça. La mère de Beethoven a décidé de le garder et de lui donner naissance et c'est ainsi que nous avons l'Ode à la joie, cette merveilleuse musique européenne.

Ce sont certaines des choses que nous avons faites, nous ne jugeons pas, nous ne condamnons personne, nous voulons avoir de l'empathie envers tous. Et je pense que nous ne connaissons jamais le nombre exact de bébés qui ont été sauvés grâce à cela mais probablement beaucoup d'entre eux. Parce que, je ne sais pas, je pense que jamais il n'est arrivé qu'une femme donne naissance à son bébé et le regrette par la suite. Une fois que le bébé est dans vos mains, une fois que le bébé est né et une fois qu'il vous regarde. Soit la mère, soit quelqu'un ou la famille adoptive, quelqu'un aimera cet enfant. Quelqu'un va avoir chaud au cœur... Cet enfant va rendre quelqu'un heureux. Donc donnons une chance à ces bébés, il fut un temps où nous avons tous été dans cette situation et un moment où nous étions aussi petits. Et grâce à la volonté et au cœur chaleureux de notre mère et grâce à Dieu, nous avons été amenés dans ce monde et nous en sommes là où nous sommes.

Merci beaucoup de m'avoir écouté. Je vous souhaite le meilleur. Merci.